

*Recharge sur 1961.6
v. 7.6.45.*

A b s c h r i f t

S. A.

Le Chef du Département
politique fédéral.

Berne, le 4 juin 1945.

ETAT MAJOR PERSONNEL DU GÉNÉRAL
- 7. JUN 1945
N° 2635

Monsieur K. K o b e l t,
Conseiller fédéral,
Chef du Département militaire
B e r n e

Monsieur le Conseiller fédéral,

J'ai bien reçu votre lettre du 29 mai ainsi qu'un projet relatif à l'organisation de notre service de renseignements militaires. Voici les quelques réflexions que m'a suggérées la lecture de ce projet:

- 1° Le point de vue de principe est certainement juste. Un service de renseignements doit être conçu en fonction d'une situation politique et militaire donnée. Cette situation s'est modifiée de fond en comble depuis l'armistice, ce qui devrait impliquer, par voie de conséquence, des changements assez radicaux au sein du service des renseignements.
- 2° On ne peut, en principe également, qu'approuver le point de vue d'après lequel il vaut mieux recourir aux services d'attachés militaires qu'à ceux d'agents plus ou moins douteux.
- 3° La question intéresse le Département politique à un double point de vue:
 - a) en ce qui concerne la composition de notre corps diplomatique, il n'est pas indifférent au Département politique de savoir dans quelle proportion une mission déterminée se compose de diplomates de carrière, d'attachés commerciaux et d'attachés militaires. Il est donc opportun que, comme jusqu'à présent, la nomination de ces derniers se fasse d'entente entre le Département militaire et le Département politique;
 - b) la réalisation du plan envisagé peut avoir des répercussions sur la normalisation de nos rapports avec l'URSS. Il ne faudrait pas que ce pays ait le sentiment que, n'ayant pas de représentation diplomatique chez lui, nous cherchons à créer dans les pays qui l'entourent un service de renseignements qu'il pourrait considérer comme dirigé contre lui.

Pour ce motif, nous devons être très prudents. Il est possible d'ailleurs que nous aurions de la peine à faire admettre des attachés commerciaux en Finlande, en Tchécoslovaquie et en Yougoslavie, voire même à Varsovie, Budapest, Sofia et Bucarest, étant donnée l'immixtion de l'URSS dans



les affaires intérieures de ce pays. Elle pourrait faire opposition à une représentation diplomatique suisse ou plus précisément à la présence d'officiers parmi les membres de cette représentation.

Sous ces réserves, le Département politique ne peut que souhaiter la réalisation de la réforme esquissée dans le mémoire que vous m'avez fait parvenir.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

sig. Max Petitpierre.